

Gazette de Graffigny-Chemin

N° 41

Le 25 juin 2020



Édito du Maire

Mesdames et Messieurs

Il est d'usage que le nouveau maire, élu lors de la séance d'installation, s'adresse à l'assemblée.

Covid 19 oblige, cette assemblée a été réduite à son strict minimum. Pour cette raison je profite de la gazette pour m'adresser à vous.

Merci pour la confiance que vous venez de m'accorder et qui me touche profondément. Pour la deuxième fois je ceins l'écharpe tricolore avec beaucoup de fierté mais aussi beaucoup d'humilité.

Cette élection, n'aura échappé à personne, a eu lieu dans un contexte très singulier, celui de la crise sanitaire que nous connaissons depuis le mois de mars.

Je voudrais aussi vous dire ma fierté d'avoir pu compter sur des habitants mobilisés lors de la confection des masques. Les circonstances exceptionnelles révèlent des talents et des dons insoupçonnés.

Je tiens également à saluer l'équipe sortante qui a œuvré pendant 6 ans pour le bien de la commune ; je sais très bien que ce n'est pas toujours facile de travailler avec moi... L'occasion me sera donnée plus tard de remercier certains d'entre eux pour leur dévouement depuis plusieurs années : dévouement qui mérite notre respect.

Certains d'entre vous savent que je n'étais pas chaud pour un nouveau mandat. Ce qui m'a poussé, c'est de terminer le travail commencé...

Mais sincèrement, malgré les contraintes liées à la fonction de maire, il est temps que des jeunes puissent s'investir dans cette mission, qui je le sais n'est pas facile et demande beaucoup de temps pour un jeune actif.

Un dernier mot pour dire simplement au nouveau conseil :

"Au travail"

État civil

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de :

- Monsieur PETIT Jacques le 6 avril 2020 ;
- Madame ROUSSEL Gisèle le 23 juin 2020.

Sécheresse

Les années se suivent et se ressemblent. Avec une sécheresse marquée et des restrictions en eau du fait du manque de pluie, le Comité national de l'eau, réuni le 14 mai demande aux préfets d'être vigilant et réactifs dans le suivi de la situation. Ce même comité classait la Haute-Marne dans les départements où la probabilité d'une sécheresse était importante.

Suite à ce risque, la préfète a décidé de tenir le premier comité départemental de la ressource en eau le 11 juin. Les participants s'accordent pour constater que début juin, la situation hydrologique est déjà préoccupante car proche de celle connue en 2019 à la même date.

Les prévisions saisonnières annoncent un été plus chaud que la normale, sans qu'une tendance puisse être établie concernant la pluviométrie. D'où la décision de la préfète de placer le département en " **vigilance sécheresse** " par arrêté préfectoral.

Les bons gestes à adopter

- ✓ Réparer rapidement les fuites d'eau.
- ✓ Éviter de laisser couler l'eau longtemps pour obtenir de l'eau très chaude ou bien fraîche.
- ✓ Ne faire fonctionner son lave-linge ou son lave-vaisselle que lorsqu'il est plein.
- ✓ Utiliser l'eau de lavage des fruits ou légumes pour arroser les plantes.
- ✓ Prendre une douche plutôt qu'un bain.
- ✓ Couper l'eau quand vous vous brossez les dents ou lorsque vous vous rasez.
- ✓ Se renseigner auprès de sa mairie avant de remplir une piscine ou de réaliser des travaux qui consomment beaucoup d'eau.
- ✓ Arrosez tard le soir pour éviter les pertes par évaporation.

14 juillet

En date du 18 juin 2020, la Préfète de Haute-Marne autorise les spectacles pyrotechniques, dès lors que les mesures barrières et les règles de distanciation physique de nature à prévenir la propagation du virus sont respectées.

Honnêtement et avec toutes les meilleures volontés je ne vois pas comment on pourra faire respecter toutes ces précautions au cours de la journée.

L'organisation de ce type de manifestation sur la voie publique étant placé sous la responsabilité du maire, j'ai donc décidé après avoir consulté les membres du conseil municipale d'annuler tout simplement les festivités du 14 juillet.

Un dépôt de gerbe aura lieu à 19h00 au monument aux morts (port du masque et ou respect des distances entre chacun).

La possibilité d'organiser une partie de ces festivités à une date ultérieure sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Trop de chats, tue les chats

Savez-vous qu'une chatte, sans moyen de contraception, peut avoir 4 portées par an soit environ 16 chatons ! Êtes-vous prêts à les élever ? La multiplication des portées est la première cause d'abandon, de mauvais traitements et de dégradation de leur santé.

Il faut absolument faire STERILISER les chats afin d'éviter une prolifération qui a déjà commencé sur notre commune.

Nourrir des chats sans contrôler les naissances est le début d'une prolifération.

Si vous nourrissez tout de même des chats à l'extérieur, il faut prendre vos responsabilités et les faire stériliser rapidement (avec l'aide, éventuellement, d'une association ou de la SPA).

La présence de chats sur la commune ne cesse de s'accroître occasionnant des nuisances.

Les chiens

Aller faire comprendre à un animal (chien) qu'il ne faut pas aboyer. Il ne s'agit pas d'interdire aux chiens d'aboyer mais de demander à leurs maîtres de faire en sorte que leurs chiens ne perturbent l'environnement. Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

CONSEIL MUNICIPAL du 11 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal à la mairie, sous la présidence de **François MARTINS**, maire.

Présents : : Robert CHEVALLIER, Didier COLLOMB, Alain GEAUGEY, François MARTINS, Alain MASSIN, Michel PARISET, Michel RENAUT, Christine THIEBAUT, Claude THIEBAUT et Denis THIEBAUT.

Monsieur **Robert CHEVALLIER** a été nommé secrétaire

Modification des statuts de la régie du réseau de chaleur de Graffigny-Chemin

Vu la délibération municipale n° 2017-61 du 14 décembre 2017 par laquelle il était décidé de créer un budget annexe réseau de chaleur ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2019-16 du 7 mars 2019 par laquelle la régie à autonomie financière a été créée.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil les modifications à apposer sur les statuts de la régie du Réseau de Chaleur de Graffigny-Chemin.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, par **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- ✓ Accepte de modifier les statuts de la régie comme annexé à cette délibération ;
- ✓ Rend applicable ces nouveaux statuts à la date du 1^{er} janvier 2020 ;
- ✓ Nomme **Monsieur MARTINS François**, Président de la régie ;
- ✓ Nomme **Madame ROSENSTEIN Estelle**, Directrice de la régie.

Bail communal de la parcelle ZD 22

Vu le courrier de Mr THIEBAUT Isaïe membre du GAEC de la Cerisières, résiliant le bail de la parcelle ZD 22 ;

Suite à la demande du GAEC de la Cerisières, représenté par M. Denis THIEBAUT, le maire propose au conseil de renouveler cette location.

Monsieur Denis THIEBAUT, concerné par ce bail est sorti de la salle.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par **7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention** :

- Décide de louer, pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, au GAEC de la Cerisières, la parcelle suivante : ZD 22, contenance de 1ha 85a.
- Fixe le prix de la location annuelle à **100,15 €** l'hectare, soit **185,29 €** de location annuelle pour les 1ha 85a concernés, indexé tous les ans.

Autorise le maire à établir et signer le bail à intervenir.

Emprunt à court terme pour la MAM

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation a été faite pour souscrire un contrat de prêt de 200 000 € destiné à financer les travaux de la MAM en attente des subventions et du remboursement de la TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention** décide :

1. De contracter auprès de la Caisse d'épargne un emprunt à court terme d'un montant de 200 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Durée du prêt : 24 mois
 - Taux d'intérêt fixe : 0,34%
 - Frais de dossier : 100,00 €
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et, la ou les, demandes de réalisation de fonds.

Donne pouvoir au Maire pour signer toutes pièces nécessaires à la mise en place de l'emprunt.

Emprunt à long terme pour la MAM

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation a été faite pour souscrire un contrat de prêt de 80 000 € destiné à financer les travaux de la MAM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention** décide :

1. De contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt à long terme d'un montant de 80 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Durée du prêt : 120 mois
 - Taux d'intérêt fixe : 0,49%
 - Échéances : constantes
 - Frais de dossier : 150,00 €
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et, la ou les, demandes de réalisation de fonds.
3. Donne pouvoir au Maire pour signer toutes pièces nécessaires à la mise en place de l'emprunt.

Rénovation matériel et logiciel informatique pour le secrétariat de la mairie

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal le besoin de migrer vers le système Windows 10.

Pour ce faire, l'ordinateur actuel doit être rénové voir remplacé et les logiciels de Berger Levrault réinstallés.

Monsieur le Maire propose les devis suivants :

- Remplacement de l'ordinateur avec reprise de données pour un montant de 1 409,16 € HT

- Installation logiciel de la Société Berger Levrault d'un montant de 670,00 € HT

Le Conseil Municipal par **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** décide :

- D'autoriser le maire à déposer les demandes de subventions aux financeurs.
- D'entreprendre les démarches nécessaires à cette opération.

Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget 2020

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Montant budgétisé

- Dépenses d'investissement 2019 : 590 628,18 €

(Hors chapitre 16 " Remboursement d'emprunts ")

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de : 147 657,05 € (25 % x 590 628,18 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes

- | | |
|---|--------------|
| - Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées | 2 500,00 € |
| - Chapitre 21 - Immobilisations corporelles | 127 375,00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Étude faisabilité mairie et logement

Le Maire rappelle au conseil municipal que le logement du RDC est libre depuis le début du mois.

D'important travaux seront à réaliser à l'intérieur pour continuer à le louer. Une opportunité se présente pour rendre notre mairie accessible en la descendant à la place du dît logement ; un studio pourra être réalisé dans l'actuelle mairie.

Monsieur le Maire a demandé à l'architecte Jean-André MARTIN la possibilité d'étudier un tel projet. Le coût d'une étude de faisabilité pour réaliser ces travaux serait de Quatre mille trois cent quarante euros HT (4 340,00 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions** d'accepter l'étude de faisabilité et d'autoriser le maire à demander des subventions aux financeurs.

Questions diverses

Points sur les travaux

Les travaux de la MAM et du hangar de stockage avancent.

Liaison château d'eau et station de pompage

Le clapet sur la conduite montante est hors service. Le coût du remplacement est de 1500.00 €

Projet éolien

Le Maire rend compte au conseil municipal de la visite de la société Ventelys sur un éventuel projet de parc éolien sur la commune. Le potentiel sur la commune est très faible.

Affaire à suivre.

Divers

Le Maire a fait un compte rendu des différentes réunions à la Communauté de communes.

CONSEIL MUNICIPAL du 08 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le huit janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal à la mairie, sous la présidence de **François MARTINS**, maire.

Présents : Robert CHEVALLIER, Didier COLLOMB, François MARTINS, Alain MASSIN, Michel PARISET, Michel RENAUT, Claude THIEBAUT et Denis THIEBAUT.

Absents et excusés : M. Alain GEAUGEY, a donné pouvoir à M. François MARTINS

Absent : Mme. Christine THIEBAUT

Monsieur Robert CHEVALLIER a été nommé secrétaire

Arrêt du projet du PLUI de la Communauté de communes Meuse-Rognon - Avis

Vu la délibération en date du 12 novembre 2019 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal, élaboré sous la responsabilité de la Communauté de Communes Meuse-Rognon,

Considérant que les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunal disposent d'un délai de trois mois pour émettre un avis sur le projet de plan arrêté.

M. le Maire expose au conseil municipal les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement qui concernent spécifiquement la commune.

Conformément à l'article R.153-5 du Code de l'urbanisme, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'émettre un avis favorable sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui la concerne directement.

Audit réseau d'eau

Après plusieurs réflexions menées sur le réseau d'eau, le Conseil Municipal autorise le Maire à démarcher des bureaux d'études pour demander des devis.

CONSEIL MUNICIPAL du 5 Février 2020

L'an deux mille vingt, le cinq février à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal à la mairie, sous la présidence de **François MARTINS**, maire.

Présents : Robert CHEVALLIER, Didier COLLOMB, Alain GEAUGEY, François MARTINS, Alain MASSIN, Michel PARISET, Michel RENAUT, Christine THIEBAUT, Claude THIEBAUT et Denis THIEBAUT.

Monsieur **Robert CHEVALLIER** a été nommé secrétaire

Comptes administratifs 2019

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel PARISET, 1er adjoint, adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2019 des budgets principal et annexe "Réseau de chaleur" comme suit :

	Budget principal		Budget annexe "Réseau de chaleur"	
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2019	138 802,78	286 784,95	136 403,32	7 435,67
Recettes 2019	218 779,53	268 063,37	220 363,22	19 320,90
Résultat 2019	79 976,75	- 18 721,58	83 959,90	11 885,23
Excédent ou déficit 2018 reporté	+ 33 737,84	+ 243 247,18	- 96 841,16	- 10 578,75
Résultat de clôture	+ 113 714,59	+ 224 525,60	-12 881,26	+ 1 306,48
Balance		+ 338 240,19		- 11 574,78

Comptes de gestion 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion des budgets principal et réseau de chaleur (exercice 2019) dressé par le trésorier et les déclare conformes aux comptes administratifs 2019.

Clôture du budget annexe "Réseau de Chaleur" et réouverture en budget général à autonomie financière

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la clôture du budget annexe "Réseau de chaleur" et la réouverture en budget autonome avec un reversement de trésorerie par le budget général, égale au solde du compte de rattachement du budget annexe, constaté au 31 décembre 2019.

- ACTE la clôture de ce budget annexe à effet du 9 février 2020 et sa réouverture en budget général à autonomie financière à compter du 10 février 2020.
- ACTE la nomenclature M41 pour ce service ;
- OPTE pour l'assujettissement à la TVA du budget général "Réseau de chaleur" en totalité,
- AUTORISE le Maire à poursuivre toutes les démarches administratives et comptables utiles à cet effet.

Budget Réseau de chaleur 2020 et affectation des résultats

Affectation du résultat 2019

Le conseil, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

- Résultat reporté de fonctionnement (ligne R002) + 1 306,48 €
- Résultat reporté d'investissement (ligne D001) - 12 881,26 €

Budget réseau de chaleur 2020

Le maire présente et commente aux membres du conseil municipal le budget réseau de chaleur 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité approuve et vote le budget réseau de chaleur 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 24 748,79 €
- Section d'investissement : 90 745,85 €

Rénovation matériel et logiciel du poste informatique pour le secrétariat de mairie

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal le besoin de migrer vers le système Windows 10.

Pour ce faire, l'ordinateur actuel doit être rénové, les logiciels de Berger Levrault réinstallés.

Madame Christine THIEBAUT, concernée par cette affaire, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire présente les devis.

Le Conseil Municipal décide à 6 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention :

- d'accepter le devis de la société 101 Informatique d'un montant de 1 048,00 € HT
- d'accepter le devis de la société Berger Levrault d'un montant de 670,00 € HT

Réfection de la Toiture et du Clocher de l'Église de Chemin - demande de subventions complémentaires

Vu la délibération 2019-06 concernant la réfection de la toiture et du clocher de l'Église de Chemin.

Vu l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France présentant des prescriptions sur cette réfection.

Vu le devis des travaux initial estimé à 87 066,17 € HT.

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le nouveau devis avec les prescriptions chiffrées qui s'élève à 114 405,70 € HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions complémentaires aux financeurs publics pour un montant total de travaux estimé à 114 405,70 € HT.

CONSEIL MUNICIPAL du 23 mai 2020

Procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et des adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai, à 10h00, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du quinze mars, se sont réunis dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. COLLOMB Didier, M. GEAUGEY Alain, Mme LEBEGUE Stéphanie, M. MARTINS François, M. OGÉ-BEJON Bernard, Mme PETIT Clotilde, M. RENAUT Cédric, M. RENAUT Michel, M. THIEBAUT Claude, M. THIEBAUT Denis

Absents et représentés :

M. COLLOMB Grégory a donné procuration à M. GEAUGEY Alain

La séance a été ouverte sous la présidence de M. OGÉ-BEJON Bernard le doyen d'âge, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés :

M. COLLOMB Didier, M. COLLOMB Grégory, M. GEAUGEY Alain, Mme LEBEGUE Stéphanie, M. MARTINS François, M. OGÉ-BEJON Bernard, Mme PETIT Clotilde, M. RENAUT Cédric, M. RENAUT Michel, M. THIEBAUT Claude, M. THIEBAUT Denis, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme PETIT Clotilde.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du maire :

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10

- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. MARTINS François : 10 voix

M. MARTINS François, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

Élection des adjoints :

Sous la présidence de M. MARTINS François élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT)

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à deux le nombre des adjoints au maire de la commune.

Élection du 1^{er} adjoint :

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du 1^{er} adjoint conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. COLLOMB Didier : 10 voix
- Mme LEBEGUE Stéphanie : 1 voix

M. COLLOMB Didier, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} adjoint, et a été installé.

Élection du 2^{ème} adjoint :

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du 2^{ème} adjoint conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11

- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Mme LEBEGUE Stéphanie : 2 voix
- M. THIEBAUT Claude : 6 voix

M. THIEBAUT Claude, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} adjoint, et a été installé.

CONSEIL MUNICIPAL du 28 Mai 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit mai à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal à la salle des aînés, sous la présidence de **François MARTINS**, maire.

Présents : Didier COLLOMB, Grégory COLLOMB, Alain GEAUGEY, Stéphanie LEBEGUE, François MARTINS, Bernard OGE-BEJON, Clotilde PETIT, Cédric RENAUT, Michel RENAUT, Claude THIEBAUT, Denis THIEBAUT.

Représenté : Denis THIEBAUT a donné pouvoir à Michel RENAUT

Monsieur Grégory COLLOMB a été nommé secrétaire

Commissions communales

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Elles ont un **rôle consultatif** et donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence. Les élus y discutent des problèmes concrets et proposent des solutions. Les décisions sont soumises au vote du conseil municipal ou sont prises directement par le maire, selon les cas.

Après appel à candidatures et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé par **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

Commissions	Membres
Bâtiments communaux et cimetière	Didier COLLOMB, Bernard OGE-BEJON, Michel RENAUT, Cédric RENAUT
Eau et assainissement	Claude THIEBAUT, Denis THIEBAUT, Clotilde PETIT, Michel RENAUT
Voirie	Claude THIEBAUT, Stéphanie LEBEGUE, Alain GEAUGEY, Grégory COLLOMB, Clotilde PETIT

Bois	Didier COLLOMB, Alain GEAUGEY, Grégory COLLOMB, Michel RENAUT
Finances	Claude THIEBAUT, Didier COLLOMB, Bernard OGE-BEJON, Michel RENAUT
Fêtes et cérémonies	Tous les membres du Conseil
Responsable salle des fêtes	Stéphanie LEBEGUE
Réservation salle des fêtes	Secrétariat

Commission communale des impôts

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires plus le Maire et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 28 juillet 2020.

La liste de noms retenue par le Directeur des services fiscaux est la suivante :

Robert CHEVALLIER	Jean-Marie CHEVALLIER
Didier COLLOMB	Jean-Marc THIEBAUT
Bernard OGE-BEJON	Stéphanie LEBEGUE
Alain GEAUGEY	Isaïe THIEBAUT
Michel PARISSET	Fabienne BELTZUNG
Marcel THIEBAUT	Noël GILBERT

Commission appel d'offres

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de **3 membres** du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide *par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention*, désigne :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Claude THIEBAUT	Didier COLLOMB
Clotilde PETIT	Stéphanie LEBEGUE
Bernard OGE-BEJON	Michel RENAUT

Délégué au SMIVOM de Bourmont

Après en avoir délibéré par **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Désigne en qualité de délégué titulaire communal : M. Michel RENAUT

Désigne en qualité de délégué suppléant communal : Mme. Stéphanie LEBEGUE

Prend acte que celui-ci représentera la commune au sein du SMIVOM du Collège de Bourmont

Délégué au SDED 52

Après en avoir délibéré par **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- Désigne en qualité de délégué communal : M. Didier COLLOMB
- Prend acte que celui-ci représentera la commune au sein de la commission locale à laquelle elle appartient, collège électoral chargé de l'élection des délégués au comité syndical du SDED 52 pour le bloc de compétences « énergie ».

Avenants Maison d'Assistance maternelle

Vu l'avancée des travaux, Monsieur le Maire expose aux membres du conseil les devis suivants :

- SARL Trampé, lot 2, création d'un plafond du garage : 1 993,68 € HT
- SARL Rolée, lot 6, isolation des combles du garage : 1 278,36 € HT
- SAS Filipuzzi, lot 7, moins-value mise en œuvre du carrelage : - 1 274,49 € HT

Ces travaux sont repartis comme suit :

	Entreprises	Montant du marché	Avenant	Montant total HT
Lot 2 : Gros œuvre / Enduits de façades	SARL Trampé	74 300,00 € HT	1 993,68 € HT	76 293,68 € HT
Lot 6 : Plâtrerie / Isolation / Plafonds	SARL Rolée	20 434,44 € HT	1 278,36 € HT	21 712,80 € HT
Lot 7 : Carrelage / Faïence	SARL Filipuzzi	10 482,00 € HT	- 1 274,49 € HT	9 207,51 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** décide :

- d'accepter les avenants rédigés comme ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2020.

Délégué au Syndicat Nord Bassigny

Après en avoir délibéré par **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Désigne en qualité de délégué communal :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Claude THIEBAUT	Denis THIEBAUT
Cédric RENAUT	Clotilde PETIT

Questions diverses

Le maire demande l'autorisation aux conseillers pour recevoir leurs convocations aux différentes réunions par SMS et par mail.

Le maire demande à la commission voirie de faire un état des lieux de la voirie communale et inter-communale.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 11 juin 2020 à 20h30 dans la salle des aînés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h45.

CONSEIL MUNICIPAL du 11 Juin 2020

L'an deux mille vingt, le onze juin à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal à la salle des aînés, sous la présidence de **François MARTINS**, maire.

Présents : Didier COLLOMB, Grégory COLLOMB, Alain GEAUGEY, Stéphanie LEBEGUE, François MARTINS, Bernard OGE-BEJON, Clotilde PETIT, Cédric RENAUT, Michel RENAUT, Claude THIEBAUT, Denis THIEBAUT.

Représenté :

Monsieur Grégory COLLOMB a été nommé secrétaire

Indemnités des élus

Monsieur le Maire rappelle que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Vu les arrêtés municipaux du 8 juin 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints.

Vu la demande de Monsieur le Maire en date du 11 juin 2020 qui demande de fixer pour ses indemnités de fonction inférieures au barème ci-dessous.

- Taux : 25,50 %

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints :

- Maire : 17,00 %
- 1^{er} adjoint : 6,60 %
- 2^{ème} adjoint : 6,60 %

Taux d'imposition des taxes locales

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient, comme chaque année lors de l'élaboration du budget primitif, de voter le taux des taxes locales relevant de la compétence de la commune.

Considérant que la commune entend poursuivre son objectif de modération fiscale afin de préserver le pouvoir d'achat des habitants il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, décide de maintenir les taux d'imposition comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti 8.85 %
- Taxe sur le foncier non bâti 20.25 %
- CFE (cotisation foncière des entreprises) 11.96 %

Subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle la volonté municipale de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'animation du village entre autres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- | | |
|--|----------|
| ✓ A.D.M.R | 150.00 € |
| ✓ Amis du Mouzon | 150.00 € |
| ✓ Amicale des sapeurs-pompiers d'Iloud | 120.00 € |
| ✓ Anciens combattants | 150.00 € |
| ✓ Espoir Club | 150.00 € |
| ✓ Ligue contre le cancer | 150.00 € |
| ✓ ONAC | 50.00 € |
| ✓ Souvenir Français | 80.00 € |
| ✓ Violette des berges de la Meuse | 150.00 € |

Arrêté à la somme de Mille cent cinquante euros (1150.00 €)

Les crédits seront inscrits à cet effet au chapitre 65, article 6574 du budget primitif 2020.

Acquisition de la parcelle du captage Biqui

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par **10 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention**, décide :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle section ZC n°05 pour une surface de 162 m² appartenant à Monsieur LAMY Luc pour un montant de cent quarante euros (140,00 €).
- D'autoriser le Maire à accomplir les démarches d'acquisition foncière par acte administratif.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concernant l'exécution et ou règlement de la présente délibération dans la limite des crédits inscrits au budget.

Commission AFR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 7 noms :

Cédric RENAUT (désigné par le Maire)	Isaïe THIEBAUT
Claude THIEBAUT	Vincent MORLOT
Denis THIEBAUT	Jean-Pierre VILLEMINOT
Didier COLLOMB	

Devis Foultot

Monsieur le Maire présente plusieurs devis pour l'installation d'un volet roulant sur la fenêtre de la mairie

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, décide :

- D'accepter le devis d'un montant de Huit cent soixante-deux euros et soixante-seize cts hors taxe (862.76 € HT) ;
- De prévoir les dépenses au budget 2020 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis et d'entreprendre les démarches nécessaires à cette opération.

Questions diverses

En raison de la crise sanitaire, le Conseil Municipal émet des incertitudes sur le déroulement du 14 juillet.

Les masques du Département et de la commune ont été distribués. Beaucoup de personnes ne sont pas venus les retirer ; ils restent disponibles au secrétariat de mairie, aux heures d'ouverture.

La commission "Eau et assainissement" se réunira mercredi 17 juin à 20h00, à la salle des aînés.

La commission "Finances" se réunira le lundi 22 juin à 13h30 à la mairie.

Joyeux NOEL

Traditionnellement, le week-end précédent Noël, l'Espoir Club organise un après-midi festif pour les jeunes enfants.

Le samedi 21 décembre, une vingtaine d'enfants de 2 à 10 ans accompagnés de leurs parents, se sont retrouvés vers 15 heures à la salle du club, pour participer à la décoration du sapin de Noël, à l'issue, ils ont partagé le goûter offert par le Club.

À la tombée de la nuit, tout ce petit monde, s'est rendu sur la place, au pied du sapin illuminé où le Père Noël était attendu ; il est arrivé dans une belle calèche tractée par un cheval, à la rencontre des enfants ; il leur a demandé ainsi qu'aux parents de lui chanter sa chanson " Petit papa Noël " satisfait de la petite prestation, il a commencé à remettre des friandises aux enfants.

À cette occasion, les membres du club de loisirs créatifs avait fait une exposition de différents objets en rapport avec Noël, les plus grands enfants, ainsi que les parents, ont été émerveillés devant cette présentation, ce qui a provoqué quelques achats.

Les enfants étaient ravis de cette formule qui se renouvelle chaque année ; cependant le père Noël leur a recommandé d'écouter leurs parents, et d'être bien sages jusqu'à la nuit de Noël.



Journée du téléthon

La tradition du Téléthon remonte à l'année 1997, l'initiative avait été prise par le Président du Conseil Général de l'époque : Pierre NIDERBERGER qui était médecin ; depuis cette année-là, le lancement du Téléthon se fait le vendredi matin par le Président du Conseil Départemental.

Le deuxième week-end de décembre est synonyme de solidarité avec la mise en place de diverses manifestations sportives et festives et des rencontres avec des partenaires et des bénévoles, dans un seul but : collecter un maximum de dons pour vaincre la maladie.

Samedi 7 décembre, près de Quatre-vingts personnes, dont plusieurs originaires des communes environnantes, se sont retrouvées à la salle des fêtes pour déguster la célèbre choucroute préparée par Yvonne ; une quinzaine des personnes avaient fait le choix de venir chercher leur plateau repas pour déguster chez elles.

Différents petits Gadgets à l'effigie du Téléthon étaient mis en vente.

Tous les bénéfices de cette journée ont été reversés à l'AFM (Association Française contre les Myopathies) (bénéfices sur les repas = 630 € ; objets du Téléthon = 100 € ; urne des dons = 225 € ; soit 955 €

Une belle journée de solidarité, organisée par des bénévoles dévoués et motivés, un grand merci aux membres de l'ESPOR CLUB pour leurs initiatives, dans le but de faire avancer les nouveaux succès de la thérapie génique.



Vœux de la municipalité

Samedi 4 janvier, le maire et la municipalité ont convié les habitants du village pour la traditionnelle cérémonie des vœux à la salle des fêtes à partir de 14 h, une centaine de personnes avait fait le déplacement ; une précision, ces vœux étaient les derniers de la mandature.

François MARTINS, maire, entouré des membres de son conseil municipal, remercia les personnes qui ont répondu à l'invitation, présenta ses vœux au nom de la municipalité ; il eut une pensée pour les personnes malades et pour la personne décédée au cours de l'année 2019 ; il adressa des remerciements aux membres

du conseil municipal, aux employés communaux, ainsi qu'aux présidents des diverses associations, qui proposent des animations tout au long de l'année, il encouragea la population à participer à toutes ces animations.

À l'état civil, nous avons enregistré deux naissances : BOUSRAF Yasmine et PRUDHOMME Marylou ainsi qu'un décès : Charles ROY. Un nouvel habitant, Grégory COLLOMB a quitté le nid familial et habite au 52 Voie Romaine à Chemin.

Puis il orienta son propos en rappelant les différents chantiers en cours : l'installation du hangar de stockage pour l'alimentation de la chaufferie bois, la construction du bâtiment qui va recevoir la M A M au printemps prochain et un autre chantier qui verra le jour cette année, celui de la rénovation de la toiture de l'église de CHEMIN.

Nous avons eu droit à une rétrospective sur la mandature qui va s'achever en mars prochain ; cependant il y a encore beaucoup de choses à faire : le déplacement de l'usine M.G. PRECISION, pour lequel nous avons quelques problèmes pour lui trouver une nouvelle implantation.

Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochain ; courant février une note sera distribuée à chacun pour expliquer les formalités à accomplir ; il sera possible de s'inscrire en mairie sur une liste ouverte.

Pour terminer, une note plus gaie avec la dégustation de la galette accompagnée du verre de l'amitié et de diverses friandises, servis par les conseillers.



Assemblée des Amis de la Vallée du Mouzon

Dimanche 5 janvier, à 14 h ; l'association les Amis de la Vallée du Mouzon tenait son assemblée générale à la salle des fêtes de Graffigny, en présence de près de 120 personnes.

En ouvrant la séance le président Philippe RENAUT, remercia les personnes présentes, et demanda d'observer un instant de recueillement, en souvenir des personnes décédées au cours de l'année 2019, il eut également une pensée pour les personnes malades, puis il présenta ses vœux, au nom du conseil d'administration pour cette nouvelle année.

Puis ce fut la partie informative, le compte rendu d'activité présenté par la secrétaire, Michèle BONTE WEIN. Le bilan financier présenté par le trésorier Bernard OGE BEJON et confirmé par les vérificateurs aux comptes Micheline LAURENT et Robert CHEVALLIER, n'appelant pas d'observations, ont été adoptés à l'unanimité.

Le président dans son rapport moral, s'est félicité du nombre d'adhérents (281) qui est toujours stable, et de la qualité des activités proposées. Des finances très saines ce qui permet de demander aux adhérents une cotisation de seulement 10 €, et qui sera inchangée pour 2021 ; le président en profite pour remercier les différents financeurs (les Maires de La Vallée) qui aident au fonctionnement de l'association.

Le tiers sortant : ADAMISTE Yvonne ; MICHEL Sylvain ; THERIOT Serge ; OGE BEJON Bernard ; qui se représentaient ont été réélus. THOUVENIN Jeanine ne se représentant pas, n'a pas été remplacée ; les vérificateurs aux Comptes ont été renouvelés pour l'année 2020.

Calendrier des activités proposées pour 2020 : 19 janvier les Bodins à Nancy ; 9 février lotto à Graffigny ; 12 mars A.G. départementale à Montigny ; en avril 2 séances pour les seniors au volant ; en avril concours de tarot ; 29 mai journée de l'amitié à Charmes ; en mai repas lotto ; du 27 juin au 4 juillet voyage à Najac ; en juillet repas champêtre ; du 12 au 19 septembre voyage à Ramatuelle ; 7 octobre repas d'automne ; en Novembre concours de Belote, en prévision : Longwy visite des Emaux ; le Mont St Odile et le Struthof.

À l'issue de l'assemblée, les personnes présentes, les maires des communes associées, les conseillers départementaux Bruno SIDO et Mme SCHOLLHAMMER, ainsi que Mme SIDO, ont partagé un goûter convivial, accompagné de nombreuses friandises.



Assemblée générale de l'Espoir Club

Le samedi 29 février à 19 h, l'Espoir Club a tenu son assemblée générale à la salle du club.

La présidente Lucie Renaut Evrot, entourée des membres du bureau, accueille la vingtaine de personnes présentes, ouvre la séance ; passe la parole à la secrétaire qui fit le rappel des activités organisées au cours de l'année passée.

Le 19 janvier Assemblée générale du Club ; le 29 avril Chasse aux œufs avec goûter aux enfants ; en juin concert à l'occasion de la fête de la musique ; en juillet jeux inter villages à Nijon ; octobre Rose avec organisation d'une paella ; le Téléthon en décembre avec repas choucroute ; le 23 décembre Noël des enfants, en présence d'un Père Noël.

Ces activités remportent toujours un vif succès et sont renouvelées chaque année avec quelques variantes.

La trésorière fit le compte rendu financier qui présente un bilan positif.

Ces deux rapports n'appelant pas d'observations ont été adoptés à l'unanimité.

Activités prévues en 2020 : 3 mai sortie en Bus dans la Meuse avec la visite des vieux métiers ; 12 juillet jeux inter villages à Goncourt ; Le 31 octobre ; octobre Rose et Téléthon ; le 21 novembre le Beaujolais nouveau ; le 12 décembre Noël des enfants.

Renouvellement du tiers sortant : Patrice et Lucie Evrot, Sylvie Boudinet, celle-ci ayant donné sa démission ne se représentait pas, Patrice et Lucie se représentant ont été réélus à l'unanimité. Huit personnes faisaient partie du conseil d'administration, trois personnes se sont portées candidates pour en faire partie : Clément Thiebaut ; Grégory Collomb et Francine Oge Bejon ; elles ont été élues à l'unanimité, ce qui porte le nombre à onze personnes.

Les membres du conseil d'administration qui ont tous une activité ont quelques fois des problèmes dans la mise en place des structures, il leur a été proposé de demander de l'aide à des personnes qui seraient disponibles. Également une activité pourrait être prise en charge par une autre association locale. Une autre idée, la mise en place d'un comité des fêtes avec les présidents de toutes les associations ; établissement d'un calendrier des festivités prévues, etc...

À l'issue de la réunion, la soirée s'est terminée par une soirée crêpes qui se prolongea dans une excellente ambiance.



Aménagement de la commune

Suite à la période de confinement de plus de deux mois que l'on vient de subir, avec un printemps ensoleillé, il était nécessaire de mettre un peu de couleur pour égayer notre environnement.

L'opération fleurissement organisée par la municipalité, s'est déroulée le mercredi 27 mai, par quelques conseillers municipaux et l'employé communal. Ils se sont donnés rendez-vous pour procéder à la plantation de différentes espèces florales qui vont redonner des couleurs pendant la période estivale.

